

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2026

PROCÈS-VERBAL

Présents : Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire

Mmes et Mrs Jean-Yves HEDON, Sylvie SCHREIBER, Richard BENISTANT, Marie-Hélène DESCHAMPS, Jean-Michel BERTHET, Dominique CANOT, Annie CLUZEL, Adjoint

Mmes et Mrs Pierre ROUX, Daniel PONCY, Charles GUILLON, Guy VIGNAND, Nadine THEVENOT, Claude BREUIL, Coco ODIMBA, Virginie BERTHELON, Sébastien CARRON, Pierre DU FORNEL DU ROURE DE PAULIN, Jacques CHEVAT, Charlotte DEMENTHON, Bernard MEYRAND, Abderrahmane SEDDIKI, Marie-Christine ROZIER, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

Manon TURTSCHI à Jean-Yves HEDON
Annie DELPON à Annie CLUZEL
Angélica DA COSTA à Nadine THEVENOT
Hocine BENGRAIT à Claude BREUIL

Absents :

Anaïs BOUTTEMY
Philippe RODRIGUEZ

Secrétaire de séance :

Sébastien CARRON

Élus : 29
Présents : 23
Votants 27

Procès-verbal approuvé par le conseil municipal dans sa séance du 30 mars 2026

Ordre du jour :

Décisions du Maire selon l'article 2122-22 du CGCT du 13 janvier au 6 février 2026
Approbation du PV du Conseil Municipal du 19 janvier 2026

RAPPORT DÉTAILLÉ

A – Mme Sylvie SCHREIBER – Adjointe aux affaires scolaires

- 1- Convention mesure de responsabilisation entre le collège Sabine Zlatin et la ville de Belley
- 2- Convention financière de participation aux frais de scolarisation et de cantine d'une unité d'enseignement en élémentaire autisme (UEEA)

B - M. Richard BENISTANT – Adjoint aux Finances

- 1 – Taux de fiscalité 2026
- 2A - Budget Communal : résultats 2025 – affectation anticipée des soldes
- 2B – Budget annexe Pôle culture : résultats 2025 – affectation anticipée des soldes
- 2C - Budget annexe Réseau de chaleur bois : résultats 2025 – affectation anticipée des soldes
- 3A – Budget primitif 2026 - Budget principal Commune
- 3B – Budget primitif 2026 - Budget annexe Pôle culture
- 3C – Budget primitif 2026 – Budget annexe Réseau chaleur bois
- 4 - Subvention versée au CCAS - année 2026
- 5 - Plaine sportive : Autorisation de Programme et Crédits de paiement

C - M. Jean-Michel BERTHET – Adjoint au sport

- 1- Projet plaine sportive – Phase 3 stade Coiffet - Demande de subvention ANS

D- Mme Annie CLUZEL – Adjointe à la Culture, Patrimoine et Rayonnement

- 1 – Convention d'occupation de salles au palais épiscopal par l'association « Société le Bugey »
- 2 – Convention d'occupation de l'ancienne chapelle des Maristes par l'association ABIS

E - Mme Nadine THEVENOT - Conseillère déléguée aux ressources humaines et à la sécurité au travail

- 1 - tableau des emplois permanents à temps complet

Délibérations passées du rapport simplifié au rapport détaillé à la demande des élus en cours de Conseil Municipal :

H - Mme Annie CLUZEL – Adjointe à la Culture, Patrimoine et Rayonnement

- 1 - Demande de subventions auprès d'organismes financeurs pour l'organisation des Épicuriennes de Belley-Festival de la gastronomie 2026

K - M. Jean-Michel BERTHET – Adjoint à la sécurité

- 1 – Vidéoprotection et équipements – Demande de subvention auprès de l'État et de la Région

RAPPORT SIMPLIFIÉ

F - M. Richard BENISTANT – Adjoint à l'environnement

- 1 – Redevance spéciale collecte « gros producteurs » avec la CCBS - année 2026
- 2A – Office National des Forêts - Programme coupes 2026
- 2B – Office National des Forêts - Programme actions 2026

G- Mme Marie-Hélène DESCHAMPS – Adjointe à l'urbanisme

- 1- Création de la plateforme de retournement chemin des Trotonnes : Rétrocession de parcelles
- 2- Régularisation foncière : Acquisition d'une parcelle de NH Lotissements à Meuillens
- 3- Création d'une servitude de passage et d'entretien au profit de la SCI AYDIN

H - Mme Annie CLUZEL – Adjointe à la Culture, Patrimoine et Rayonnement

- 2 - Réseau partenaires de l'office de tourisme Bugey Sud Grand Colombier : adhésion de l'Intégral
- 3 - Conservatoire de musique : Remise gracieuse

I - M. Dominique CANOT – Adjoint aux travaux et transport

1A- Zone de l'Ousson – CNR : avenant n° 1 à la convention de superposition d'affectations n° 6014 - Transfert de réseaux des eaux pluviales
1B – Zone de l'Ousson – CNR : Avenant n° 1 à la convention de superposition d'affectations n° 6009 - Transfert des voiries

J - Mme Nadine THEVENOT - Conseillère déléguée aux ressources humaines et à la sécurité au travail

1 - Indemnité forfaitaire attribuée pour fonctions itinérantes sur la commune – 2025

K - M. Jean-Michel BERTHET – Adjoint à la sécurité

2 – Convention d'installation de matériel de vidéoprotection sur terrain privé

Questions/informations diverses

M. le Maire souhaite la bienvenue à ses collègues au Conseil Municipal du 23 février, qui est le dernier de la mandature 2020-2026. Il remercie les personnes qui les suivent, que ce soit sur Facebook ou en présentiel, et salue également la presse.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance et procède à la lecture des pouvoirs.

M. Sébastien CARRON est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire s'enquiert d'éventuelles remarques ou questions.

Questions pour la fin de Conseil : Pas de question

Annnonce du prochain Conseil Municipal :

M. le Maire n'annonce pas de prochain Conseil Municipal, car ils vont attendre l'élection municipale des 15 et 22 mars prochains.

Informations du Maire :

- Hommages

« Je tiens à rendre hommage à 3 personnalités, 2 élus en activité et un ancien élu qui nous ont quittés bien trop vite, bien trop brutalement sur ce mois de février, il s'agit de Pierre BROUSSART, Yves BALSOLLIER et Gérard CLAPISSON :

- Pierre BROUSSART était Maire de Ruffieu et il a été ensuite Maire délégué de HAUT-VALROMEY et conseiller communautaire à la CCBS, je tiens à saluer son parcours et notre collaboration au sein de la CCBS, toujours dans le respect, le dialogue et dans l'esprit communautaire,
- Yves BALSOLLIER, 1er Adjoint de la commune de Flaxieu, c'était un plaisir de le rencontrer également avec son Maire et Président de l'amicale des Maires du canton Serge BAL,
- Gérard CLAPISSON, Ancien Chef de corps adjoint des sapeurs-pompiers de BELLEY et ancien adjoint à CONTREVOZ. Il a été, pour ma part, la première autorité que j'ai rencontrée dans ma carrière professionnelle, à l'âge de 16 ans, lors de mon passage

en tant que sapeurs-pompiers, il m'a appris le savoir être au travail. Je le remercie pour sa carrière au sein du SDIS 01 et de m'avoir à l'époque recruté au sein de cette grande famille des SP. Nous pensons particulièrement à sa épouse Dominique qui a été à nos côtés en tant que directrice financière de la ville et à sa fille Justine en poste à la crèche bulle d'éveil.

Nous pensons très fort à Pierre, à Yves, à Gérard et nous présentons toutes nos sincères condoléances à leur famille et à leurs proches. Ils ont également toute notre reconnaissance pour l'engagement de plusieurs décennies dans leur commune, dans leur territoire et au service de la population. »

- Dernier conseil municipal de la mandature :

« Un mot pour le dernier conseil municipal du mandat 2020 – 2026 et c'est avec un peu d'émotion que je m'exprime.

Quel mandat ! Souvenez-vous, à cette même époque, il y a 6 ans, nous étions presque au cœur de la crise sanitaire de la COVID et se sont enchaînées ensuite de multiples crises pour lesquelles nous avons tous, ici, répondu présents pour y faire face. Je n'ai pas la possibilité évidemment de faire le bilan de ces 6 années passées dans cette période préélectorale, je retiens surtout :

- Une belle aventure humaine, un mouvement, une dynamique collective, de grands projets et nos valeurs animées,
- Des liens tissés dans l'adversité avec les collègues élus, les agents, les Belleysans, les partenaires,
- Un engagement de toutes et tous qui a été conséquent, constant, avec une énergie de chaque instant, une mobilisation qui a certainement dû, d'ailleurs, peser sur vos proches et je pense bien à eux en cette fin de mandat, et je tiens à les remercier de vous avoir soutenus, encouragés ou d'avoir supporté les nombreuses absences.

Bien sûr, on n'a pas pu tout faire, par manque de temps, de moyens et il a fallu prioriser. Mais une chose est sûre, il ne serait pas juste de dire que rien n'a été fait sur ce mandat et pour ma part, j'ai une très grande reconnaissance auprès de toute mon équipe d'adjoints qui n'ont pas été ménagés par mes soins ainsi que mes conseillers municipaux qui ont toujours, toujours, été à mes côtés dans cette fonction de MAIRE. Une fonction lourde, chronophage, exigeante, en première ligne sur tous les sujets, mais aussi une mission tellement passionnante, enrichissante, permettant d'agir concrètement sur l'avenir de la commune, avec toujours cette nécessité de penser collectif et de décider ensemble, de faire des choix ensemble, dans le meilleur équilibre possible pour le bien de tous.

Je tenais à saluer également l'ensemble du Conseil municipal, ainsi que les membres de l'opposition, car malgré des visions, des idées, des choix différents, je pense que nous avons été tous dignes de la confiance qui nous a été donnée par les Belleysans. Ensemble, nous avons redonné une animation politique au sein de la ville de BELLEY à la hauteur des enjeux du moment, avec des débats apaisés afin que la démocratie locale soit respectée et qu'elle redonne de l'intérêt à la population.

Je ne connais évidemment pas les résultats des 15 et 22 mars prochain, une chose est sûre, avec mes adjoints et mes conseillers municipaux nous avons donné le meilleur de nous-mêmes, nous avons donné le maximum et on peut être tous satisfaits de cet engagement au service de la population dans un contexte inédit.

Je tenais également à remercier chaleureusement les DGS qui se sont succédés : Enzo BONDETTI, Anthony BARILLOT, l'ensemble des directeurs des services de la ville et du CCAS ainsi que leurs agents qui nous accompagnent au quotidien et qui nous aident à prendre les bonnes décisions avec toujours ce sens du service public qui les anime.

Une mention particulière pour les agents les plus proches de moi au sein de la Direction Générale, qui m'ont entouré avec bienveillance avec un lien étroit, un appui solide et dans une ambiance de travail respectueuse et constructive.

Je suis très heureux et fier d'avoir travaillé avec vous toutes et tous sur ce mandat 2020-2026, qui assurément marquera nos vies.

Je tiens aussi à saluer l'engagement et l'implication de tous les élus qui n'ont pas fait le choix de se représenter, ou qui, demain ne se retrouveront pas à cette table. Ils ont pour ma part toute ma reconnaissance pour leur investissement au service de la collectivité et je leur souhaite une pleine réussite dans leur nouvelle vie, dans de nouveaux engagements associatifs qui ont toujours besoins de bénévoles et ainsi continuer de donner du temps pour les autres. Qu'ils pensent aussi à profiter de leurs proches.

Rendez-vous désormais pour les élections municipales des 15 et 22 mars, avec l'attente du choix des Belleysans pour conduire l'avenir de la commune pour le mandat 2026-2032 !
Merci à toutes et tous ! »

M. le Maire passe ensuite aux décisions du Maire :

Date	Objet	Attributaire	Montant
28/01	Tarif billetterie Intégral	Représentation de Chantal LADESOU le 21/11/2026	Tarif unique : 49 €
30/01	Tarif billetterie Intégral	Concert de Sam SAUVAGE le 18/11/2026	Plein tarif : 30 € Tarif réduit et fosse : 26 €

A-01 – Convention mesure de responsabilisation avec le collège Sabine Zlatin

Mme Sylvie SCHREIBER Adjointe chargée des affaires scolaires et de la jeunesse, informe que dans le cadre de sa politique scolaire et du partenariat engagé avec le collège Sabine Zlatin, il est proposé de conventionner avec l'établissement afin de permettre la mise en place d'une mesure de responsabilisation.

La mesure de responsabilisation est une sanction éducative ; ce dispositif met l'accent sur l'individualisation de la sanction, la responsabilisation de l'élève et l'implication de sa famille dans un processus éducatif.

Elle est mise en place pour **éviter un processus de déscolarisation** tout en permettant à l'élève de témoigner de sa volonté de conduire une réflexion sur la portée de son acte tant à l'égard de la victime que de la communauté éducative ; elle permet aussi de faire participer les élèves, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives.

La convention proposée, ci-jointe, fixe les règles que la commune et l'établissement scolaire s'engagent à respecter pour la mise en œuvre de la mesure de responsabilisation, pour une durée de 3 ans.

Elle sera présentée en conseil d'administration du collège Sabine Zlatin après validation par le Conseil Municipal.

La commission scolaire du 21 janvier 2026 a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur la convention de responsabilisation à passer avec le Collège Sabine Zlatin et à autoriser le Maire à la signer.

Mme Sylvie SCHREIBER explique que cette convention est le fruit d'une collaboration forte avec le collège Sabine Zlatin, construite depuis plusieurs années, plusieurs mois, avec une participation du Principal, M. Cyrille MANGIN, à toutes leurs instances, que ce soit le CLSPD ou lors des comités de pilotage du PEDT et des comités techniques.

Ils ont également des projets communs, notamment un projet sur la citoyenneté où ils reçoivent les élèves délégués en mairie et ils vont aussi les voir au collège pour répondre à leurs questions.

Il y a aussi des projets de la chorale où ils ont conventionné pour le prêt de L'Intégral.

Il y a donc plusieurs actions et ils ont été saisis par la CPE, Mme APARICIO, au début des vacances d'été, sur cette mesure de responsabilisation, qui est finalement une sanction éducative, qui met l'accent sur l'individualisation de la sanction, la responsabilisation de l'élève et l'implication de sa famille dans un processus éducatif.

Elle est mise en place pour éviter un processus de déscolarisation, tout en permettant à l'élève de témoigner de sa volonté de conduire une réflexion sur la portée de son acte, tant à l'égard de la victime que dans la communauté éducative. Elle permet aussi de faire participer les élèves en dehors des heures d'enseignement à des activités de solidarité culturelle ou de formation à des fins éducatives.

La convention proposée ci-jointe fixe les règles que la commune et l'établissement scolaire s'engagent à respecter pour la mise en œuvre de la mesure de responsabilisation pour une durée de trois ans. Elle sera présentée au conseil d'administration du collège Sabine Zlatin, mais aussi au conseil d'administration du CCAS. La commission scolaire a émis un avis favorable en date du 21 janvier 2026.

M. Abderrahmane SEDDIKI demande plus d'éclaircissement sur la genèse de cette convention. Il demande également quelles sont les missions, dans quels services vont venir les enfants, quels sont le nombre d'élèves concernés et le nombre d'heures maximum. Trois heures par jour, ce qui fait 24 heures par semaine, il se demande ce que cela donne dans le parcours scolaire.

Mme Sylvie SCHREIBER rappelle qu'ils en ont parlé en commission scolaire et tout est expliqué dans le compte rendu. Il s'agit de jeunes adolescents qui ne peuvent pas être accueillis dans n'importe quel service. Il fallait donc structurer et voir les possibilités dans les services adaptés pour les recevoir. Aujourd'hui, il s'agirait plutôt du service périscolaire, notamment en maternelle, puisqu'il faut qu'il y ait une différence d'âge suffisante entre les jeunes et les enfants, d'autant qu'ils ont une ATSEM qui a une formation d'éducatrice.

Sur le parcours scolaire, ils ne rentrent pas en ligne de compte. Ils sont saisis par le collège qui leur dit, par exemple, qu'ils ont un jeune qui pourrait rentrer dans le dispositif pour éviter une déscolarisation, car il est en rupture scolaire. C'est l'équipe éducative du collège qui va leur transmettre la demande et il faut aussi travailler avec les parents. Ils accueillent l'enfant dans les conditions demandées par le collège.

M. le Maire ajoute que c'est une convention qui traduit surtout un partenariat étroit avec M. MANGIN, Principal du collège Sabine Zlatin. Ils ont pu échanger sur cette convention de responsabilisation et ils étaient partie prenante avec eux pour éviter la déscolarisation des enfants et leur proposer, quand ils font des actes non-raccords avec le règlement intérieur, des solutions avec les services de la commune, afin de les soutenir et les aider. Cela met du lien très fort entre la ville de Belley et le collège public Sabine Zlatin.

M. Abderrahmane SEDDIKI note que, pour ce genre d'élèves, c'est une sanction, parce qu'ils ont commis une faute. Il se demande si cela ne l'éloigne pas, car il faut éviter la déscolarisation et l'objectif est qu'il reste scolarisé au lieu de l'envoyer dans une structure de la mairie, même s'il a commis une faute.

M. le Maire répond que l'élève reste scolarisé, mais au lieu de le laisser à la maison à la suite d'une sanction où il est mis à pied, il a une mission auprès des services de la commune comme un « travail d'intérêt général ». Ce terme est un peu fort, mais c'est dans l'esprit de donner un coup de main au personnel qui est dans tel service, au lieu que le jeune reste à la maison à jouer aux jeux vidéo et qu'il prenne conscience de l'acte qu'il a pu réaliser et que cela se traduise sur un temps collectif. Il trouve que c'est plutôt dans le bon sens et affirme que l'idée est que l'ado revienne à l'école.

M. Jean-Yves HEDON trouve que cela est une très bonne chose. Au niveau départemental, leur mission d'accompagner les collèges est essentielle et c'est leur deuxième budget au département. Ces actions éducatives sont là pour éviter le décrochage et ce dont ils souffrent le plus, c'est l'éloignement et l'exclusion de l'enfant à la suite d'un événement qui n'est pas « normal ». M. MANGIN fait donc très bien de faire appel à la commune de Belley, car ils ont l'éducateur qui peut accompagner ses enfants et leur permettre de ne pas perdre leur temps, de prendre du recul sur leurs actes et éventuellement de changer d'optique. Cela ne peut être que positif. Ils l'ont fait dans d'autres collèges et cela fonctionne très bien. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir à ce niveau.

M. Bernard MEYRAND demande, s'il s'agit d'exclusion, si les élèves du collège ont passé un conseil de discipline et que c'est le recours de cette exclusion qui fait sens dans ce stage.

Mme Sylvie SCHREIBER répond que pas forcément. Ils vont laisser l'équipe pédagogique juger de la pertinence ou non de ce dispositif, car cela ne convient pas à tous les jeunes, mais ils offrent cette possibilité en tant que collectivité. Ils ne sont pas juges de ce qui va se passer, mais ils accompagnent le jeune. La convention est aussi vue avec les parents.

M. Jean-Yves HEDON précise que ce n'est pas parce qu'un élève a été exclu qu'il viendra. La convention ne fonctionne pas ainsi. L'exclusion sera une réponse ou non du directeur du collège. Si un élève avait un comportement particulier où il risquait de passer en conseil de discipline, c'est l'une des méthodes de récupérer l'enfant pour éviter l'exclusion. Il ne sera pas mis dans ce système et dans cette convention du fait de son exclusion. Il s'agit d'éviter l'exclusion. Il lui est donné une deuxième chance avant d'avoir un conseil de discipline.

Mme Marie-Hélène DESCHAMPS relit l'article 4 qui concerne l'obligation du responsable de l'organisme d'accueil, la commune : « *présenter à l'élève la structure d'accueil, faire accomplir à l'élève des activités correspondant à la fois à ses aptitudes et aux objectifs de la mesure de responsabilisation, diriger, accompagner et contrôler l'exécution de l'activité, faire un compte rendu évaluant le comportement de l'élève et son investissement dans l'activité réalisée.* »

Elle trouve que s'investir ainsi pour des enfants en difficulté est une belle action de la commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

A-02 – Convention financière de participation – Frais liés à la scolarité et aux frais de cantine – Dispositif UEEA

Mme Sylvie SCHREIBER Adjointe chargée des affaires scolaires et de la jeunesse, informe que la commune de Tenay dispose d'une **Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEEA)** où un enfant belleysan est scolarisé en CP.

Cette commune a adressé à la ville de Belley une convention financière qui vise à formaliser notre contribution pour l'accompagnement éducatif de cet élève.

La convention définit les modalités de la participation financière des communes de résidence, pour les frais de scolarité, ainsi que les frais de cantine pour les enfants accueillis au sein de la structure.

La commune de Tenay a délibéré en date du 21 octobre 2025 sur le montant des frais de fournitures scolaires, fonctionnements généraux et fonctionnement de la cantine. La participation globale par élève et par an s'élève donc à **670 €**.

La commune de Belley est sollicitée pour signer la convention.
La commission scolaire du 21 janvier 2026 a émis un avis favorable.
La commission finance du 28 janvier 2026 a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur le versement de cette participation financière et à autoriser le Maire à signer la convention.

Mme Sylvie SCHREIBER informe qu'il s'agit d'une convention avec la commune de Tenay pour un élève belleysan, scolarisé en CP dans une Unité d'Enseignement en Élémentaire pour des enfants autistes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

B-01 – Taux de la fiscalité locale – Année 2026

Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances, rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du débat d'orientation budgétaire il a été décidé de maintenir les taux d'imposition.
Monsieur BENISTANT propose donc des taux inchangés en 2026 :

- Taxe Foncière Bâtie : 30,82 %
- Taxe Foncière non bâtie : 49,05 %

Pour mémoire compte tenu de la réforme liée à la suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales, notre délibération :

- Ne comporte plus de taux de taxe d'habitation,
- Le taux du foncier bâti est égal au taux TFB communal 2020 (reconduit) + 13,97 % (= le taux du Département de l'Ain transféré aux communes du fait de la réforme).

Monsieur BENISTANT précise par ailleurs, que conformément à la circulaire du 3/03/23, et à la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) prévue par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022. À compter de 2023, la taxe d'habitation est renommée « Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS) et son taux doit être voté annuellement.

Ainsi pour la taxe d'habitation des résidences secondaires, le taux suivant est proposé pour 2026 : 18,92 %.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur le maintien des taux de la fiscalité locale pour l'année 2026.

M. Richard BENISTANT informe qu'ils ne changent pas les taux et continuent sur la même lancée que depuis le début du mandat. Ils leur proposent donc de reconduire les taux de fiscalité à l'identique sur le dispositif pour l'année qui arrive.

M. le Maire précise qu'il n'y a pas d'augmentation des impôts sur ce mandat, car les taux n'ont pas évolué, ce sont les bases gérées par l'État qui évoluent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

B-02A – Budget communal de Belley : résultats exercice 2025 – Affectation anticipée des soldes – Couverture des besoins de financement en section investissement

Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances, informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour la reprise anticipée au budget primitif des résultats de l'exercice antérieur, l'affectation des soldes et la couverture des besoins de financement en section d'investissement.

L'affectation définitive des résultats n'interviendra qu'après adoption définitive du solde par vote des comptes de gestion et administratifs au mois de mai.

-	<u>INVESTISSEMENT :</u>	
	Recettes	6 004 339,51
	Dépenses	<u>7 754 375,18</u>
	Résultat de l'exercice	- 1 750 035,67
	Résultat antérieur	- <u>1 888 183,95</u>
	<u>DÉFICIT DE CLÔTURE</u>	- 3 638 219,62
	RESTES À RÉALISER	
	Dépenses	1 635 595,07
	Recettes	<u>2 318 024,00</u>
	<u>EXCÉDENT DES RESTES À RÉALISER :</u>	<u>681 428,93</u>
-	<u>FONCTIONNEMENT :</u>	
	Recettes	12 727 089,03
	Dépenses	<u>11 042 769,30</u>
	Résultat de l'exercice	+ 1 684 319,73
	Résultat antérieur	+ <u>3 821 880,36</u>
	<u>EXCÉDENT DE CLÔTURE</u>	+ 5 506 200,09

Affectation anticipée des résultats

Il est proposé d'affecter par anticipation les résultats comme suit :

En investissement	Résultat reporté	Dépenses c/001	3 638 219,62
En fonctionnement	Résultat reporté	Recettes c/002	2 549 410,09

Affectation de résultat au compte 1068 : 2 956 790,00

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur les affectations proposées ci-dessus.

M. Richard BENISTANT informe que, pour la commune, ils constatent, en matière de budget d'investissement pour l'année 2025, des résultats de l'antérieur négatifs qui sont reportés et qui seront assumés par les excédents antérieurs sur les budgets d'investissement. Il n'y a pas de difficultés particulières et c'est lié aux investissements sur la plaine sportive qui ont été mécaniquement intégrés dans un programme pluriannuel d'investissement. Ils sont aux deux tiers du programme et pour l'instant, ils ont ce déficit qui est financé sans difficulté particulière.

Quant au fonctionnement, ils dégagent, cette année encore, un excédent de 1 684 000 euros. Il rappelle que pour l'année 25 et pour l'année 26, ils enregistrent une régularisation par la Communauté de Communes. Ils ont donc à peu près 500 000 euros sur ces deux années qui vont arriver. En 2025, il y a quand même 500 000 euros qui

arrivent à un moment donné qui n'étaient pas forcément fléchés il y a un an et demi en arrière. Ils ont donc un excédent de clôture en fonctionnement de 5,5 millions cumulés, ce qui leur permet de clôturer ce mandat de manière sereine dans une situation financière assumée et équilibrée. Il propose alors d'inscrire ces éléments pour les investissements en comptes de résultat reportés de dépenses, en fonctionnement en comptes de résultat reportés de recettes et une partie affectée en comptes de réserve pour 2 956 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

B-02B – Budget pôle culture de Belley : résultats exercice 2025 – Affectation anticipée des soldes – Couverture des besoins de financement en section investissement

Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances, informe les Membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour la reprise anticipée au budget primitif des résultats de l'exercice antérieur, pour l'affectation des soldes et la couverture des besoins de financement en section d'investissement.

L'affectation définitive des résultats n'interviendra qu'après adoption définitive du solde par vote des comptes de gestion et administratifs au mois de mai.

INVESTISSEMENT :

Recettes	281 096,90
Dépenses	349 881,59
Résultat de l'exercice	- 68 784,69
Résultat antérieur	+ 225 385,29
<u>EXCÉDENT DE CLÔTURE</u>	+ 156 600,60

RESTES À RÉALISER :

Dépenses	189 209,86
Recettes	0,00
<u>DÉFICIT DES RESTES À RÉALISER</u>	- 189 209,86

FONCTIONNEMENT :

Recettes	2 486 928,76
Dépenses	2 512 146,24
Résultat de clôture	- 25 217,48
Résultat antérieur	+ 121 602,95
<u>EXCÉDENT DE CLÔTURE</u>	+ 96 385,47

Affectation anticipée des résultats

Il est proposé d'affecter par anticipation les résultats comme suit :

En investissement Résultat reporté Recettes c/001	156 600,60
En fonctionnement Résultat reporté Recettes c/002	96 385,47

Aucune affectation de résultat au compte 1068.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur les affectations proposées ci-dessus.

M. Richard BENISTANT poursuit avec la partie du compte administratif culture, où les chiffres sont plus modestes. Ils ont un budget d'investissement qui sort à -68 000 pour cette année, mais qui est équilibré par les résultats antérieurs qui étaient largement positifs au-dessus. Ils ont un reste à réaliser, notamment sur le mur-rideau avec le changement des baies vitrées, sur la partie en cours de traitement d'environ 100 000 euros, ainsi que différents matériels dont les livraisons étaient reportées. Ils ont fait un certain nombre d'investissements sur les matériels pour rénover l'éclairage, etc., sur L'Intégral. Cela explique les trois quarts des 190 000 de dépenses restant à réaliser.

Sur le fonctionnement au niveau de la culture, ils sont proches de l'équilibre, avec 2,5 millions de dépenses et -25 000 de résultats de fonctionnement. C'est aussi compensé par des résultats positifs antérieurs et il y a donc globalement un excédent reporté pour les années à venir. Il propose de mettre ces deux excédents de clôtures cumulés en report de recettes pour les investissements et en report de recettes pour le fonctionnement : 156 000 et 96 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

B-02C – Budget réseau chaleur bois de Belley : résultats exercice 2025 – Affectation anticipée des soldes – Couverture des besoins de financement en section investissement

Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances, informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour la reprise anticipée au budget primitif des résultats de l'exercice antérieur, l'affectation des soldes et la couverture des besoins de financement en section d'investissement.

L'affectation définitive des résultats et notamment le besoin de financement par crédit du compte 1068 en investissement n'interviendra qu'après adoption définitive du solde par vote des comptes de gestion et administratifs au mois de mai.

-	<u>INVESTISSEMENT :</u>	
	Recettes	239 432,57
	Dépenses	<u>271 225,25</u>
	Résultat de l'exercice	- 31 792,68
	Résultat antérieur	<u>- 315 660,26</u>
	<u>DÉFICIT CUMULÉ DE CLÔTURE</u>	- 347 452,94
	 RESTES À RÉALISER	
	Recettes	0,00
	Dépenses	0,00
	 <u>FONCTIONNEMENT :</u>	
	Recettes	322 014,89
	Dépenses	<u>106 349,82</u>
	Résultat de clôture	+ 215 665,07
	Résultat antérieur	<u>+ 0,00</u>
	<u>EXCÉDENT DE CLÔTURE</u>	+ 215 665,07

Affectation anticipée des résultats

Il est proposé d'affecter par anticipation les résultats comme suit :

En investissement	Résultat reporté	Dépenses c/001	347 452,94
En fonctionnement	Résultat reporté	Recettes c/002	0,00

Affectation du résultat de fonctionnement comblant en partie le déficit d'investissement :

Compte 1068	215 665,07
-------------	------------

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ces affectations.

M. Richard BENISTANT termine avec la partie réseau chaleur bois. De manière extrêmement courante, ils se retrouvent systématiquement avec un léger déficit d'investissement qui est issu du montage du projet tel qu'il ressort depuis plusieurs années et avec un excédent de fonctionnement qui permet, en règle générale, de tendre vers l'équilibre global. C'est à nouveau le cas cette année et il propose donc de reporter le

cumul du déficit de clôture en dépenses reportées et de passer en réserve les 215 000 euros d'excédents de clôtures de fonctionnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

B-03A – Budget communal – Budget primitif – Exercice 2026

Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances, rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2026 et donne lecture et explications du projet de **BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL**, établi pour l'exercice 2026.

Le projet de budget primitif principal est donc soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et ce conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Budget Primitif Principal de la commune de Belley est présenté en équilibre :

- en section de fonctionnement à 14 891 106,05 €, soit 60 % du budget global,
- en section d'investissement à 9 999 017,93 €, soit 40 % du budget global.

Monsieur BENISTANT précise que les crédits sont votés par chapitre et propose donc de voter le Budget Primitif Principal chapitre par chapitre selon les éléments suivants :

1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2025	BP 2026	Évolution BP 2025/ BP 2026
011	Charges à caractère général	2 457 469,13 €	2 585 038,48 €	+5,2 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 484 609,99 €	4 467 208,22 €	-0,4 %
014	Atténuation de produits	122 888 €	137 792 €	+12 %
023	Virement à la section d'investissement	4 621 485,88 €	3 382 154,82 €	-27 %
042	Opération d'ordre de transfert de section	379 586,25 €	419 126,11 €	+10 %
65	Autres charges de gestion courante	3 705 440,11 €	3 781 949,87 €	+2 %
66	Charges financières	126 493 €	112 836,55 €	-11 %
67	Charges exceptionnelles	5 000 €	5 000 €	-
TOTAL DÉPENSES		15 902 972,36	14 891 106,05 €	-6 %

RESTES À RÉALISER	-
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	-
TOTAL DÉPENSES 2026	14 891 106,05 €

Cette section du Budget Primitif Principal 2026, pour ce qui concerne les dépenses, est répartie de la manière suivante :

En matière de dépenses de fonctionnement, la plus importante ligne budgétaire est constituée par la masse salariale, retranscrite au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés », soit 30 % des dépenses totales de la section.

Quant aux autres charges de gestion courante, elles représentent 25 % des dépenses affectées à la section de fonctionnement du Budget Primitif Principal 2026.

Pour ce qui concerne les autres chapitres budgétaires de la section, la répartition est la suivante :

- Chapitre 011 Charges à caractère général 17 %,
- Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissements) 3 %,
- Chapitre 014 Atténuation de produits et Chapitre 66 Charges financières représentent respectivement 1 %,

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif principal de la ville, le vote se faisant également chapitre par chapitre, Monsieur BENISTANT évoque les éléments suivants :

1.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2025	BP 2026	Évolution BP 2025/ BP 2026
013	Atténuation de charges	68 000 €	47 000 €	-31 %
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	634 438 €	611 923 €	-3,5 %
73	Impôts et taxes	9 374 582 €	9 818 154 €	+4,7 %
74	Dotations et participations	1 807 858 €	1 652 926,6 €	-8,6 %
75	Autres produits de gestion courante	160 840 €	111 713 €	-30 %
77	Produits spécifiques	-	58 000 €	-
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	35 374 €	41 979,36 €	+19 %
TOTAL RECETTES		12 081 092 €	12 341 695,96 €	+2 %

RESTES À RÉALISER	-
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	2 549 410,09 €
TOTAL RECETTES 2026	14 891 106,50 €

2.1 SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2025	BP 2026	Évolution BP 2025/ BP 2026
16	Emprunts et dettes	1 013 239,21 €	976 304,45 €	-4 %
20	Immobilisations incorporelles	20 810 €	3 805 €	-81 %
204	Subventions d'équipement versées	67 000 €	40 000 €	-40 %
21	Immobilisations corporelles	421 358,93 €	418 412 €	-0,7 %
23	Immobilisations en cours	5 626 377,68 €	3 186 303,43 €	-43 %
27	Autres immobilisations financières	17 759 €	57 399 €	+22 %
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 374 €	41 979,36 €	+19 %
041	Opérations patrimoniales	44 950 €	-	-
TOTAL DÉPENSES		7 246 868,82 €	4 682 223,88 €	-35 %

RESTES À RÉALISER	1 636 595,07 €
001 SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ	3 638 219,62 €
TOTAL DÉPENSES 2026	9 999 017,93 €

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2025	BP 2026	Évolution BP 2025/ BP 2026
021	Virement de la section de Fonctionnement	4 621 485,88 €	3 382 154,82 €	-27 %
040	Opérations d'ordre entre sections	379 586,25 €	419 126,11 €	+10 %
041	Opérations patrimoniales	44 950 €	-	-
27	Autres immobilisations financières	80 000 €	-	-
1068	Excédents de fonctionnements capitalisés	-	2 956 790 €	-
10	Dotations, fonds divers	423 563,11 €	885 000 €	+109 %
13	Subvention d'investissement	1 385 000 €	36 923 €	-97 %
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000 €	1 000 €	-
TOTAL RECETTES		6 935 585,24 €	7 680 993,93 €	+11 %

RESTES À RÉALISER	2 318 024 €
001 SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ	€
TOTAL RECETTES 2026	9 999 017,93 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le budget primitif principal 2026 proposé.

M. Richard BENISTANT présente le budget primitif de l'année 2026. Il n'y a pas de surprise par rapport aux éléments du DOB. Ils ont globalement un budget primitif au niveau de la ville qui enregistre une hausse des dépenses de caractère général qui vont être essentiellement liées aux fluides. Il y a une augmentation de l'ordre de 140000-150000 euros. La moitié provient des fluides et de l'énergie et le reste de travaux de bâtiment qui ont été programmés. Ils ont fait un certain nombre d'efforts sur l'énergie durant ce mandat avec des modifications dans les process d'utilisation, l'éclairage et le contrat CPE au niveau des bâtiments. Ce n'est pas inintéressant de faire un petit flash-back sur ce qui s'est passé.

En énergie, en euros, ils avaient un budget réalisé de 655 000 euros d'énergie sur le gaz, l'électricité et le chauffage urbain en 2022. Et l'année dernière, ils ont terminé à 600 000. Malgré les inflations et l'ensemble de ce qui s'est passé entre 2022 et 2025, ils ont réussi à juguler toutes ces augmentations par des économies d'énergie sur l'ensemble de ces postes. Ils peuvent donc se féliciter d'avoir tous collectivement accepté ces efforts qui ont porté leurs fruits. Au pire de la crise, ils étaient montés à 800 000 euros. Ils sont donc passés de 650 000 euros en 2022 à 800 000 euros en 2024 pour redescendre à 600 000 euros actuellement. En termes de kilowattheures et de mégawattheures, ils sont aussi très bien et ils ont su améliorer leur score. Cela est intégré dans ce chapitre 11 qui leur coûte 2 585 000 euros pour l'année 26 telle qu'il est prévu. Pour les charges de personnel, comme expliqué lors du DOB, ils sont en périmètre ISO au niveau effectif. Ils ont une légère dérive due aux évolutions notamment de la CNACL, les cotisations imposées au niveau budgétaire, au niveau de l'État. Les virements à la section d'investissement classique dans le cadre des investissements en cours sur notamment la plaine sportive. Les charges de gestion courante sont essentiellement liées au financement du CCAS et du pôle culture. Pour les deux cas, ils les augmentent un peu pour l'année 26. La partie sur les charges financières reste stable : ils étaient à 126 000 euros au budget de l'année dernière et pour 2026, ils sont à 112-113 000 pour l'année 26, voire en légère baisse en termes d'intérêt. Ils ont donc un budget de fonctionnement de quasiment 15 millions, en baisse par rapport à l'année dernière, qui s'explique par le virement à la section d'investissement.

Sur les recettes de fonctionnement, il signale de nouveau qu'il y a une stabilité des taux d'imposition. Ils ont intégré la revalorisation de la loi de finances qui est, a priori, prévue pour 2026, avec 0,8 % sur les bases, ce qui ferait une augmentation du chapitre 73 à hauteur de 120 000 euros à peu près. Ils ont intégré la baisse de la partie forfaitaire de la DGF et de la DCRTP, avec 158 000 euros de baisse. Ils ont intégré un produit spécifique en ligne 77 qui est la cession des places de stationnement sur le parking Îlot Baudin, avec 58 000 euros qui seront cédés sur ce début 26. Ils n'ont donc pas de soucis particuliers pour équilibrer le budget tel qu'il est présenté.

Pour l'investissement, il n'y a pas de nouvelles dettes sur l'exercice 26. Le projet de plaine sportive, avec un peu plus de 900 000 euros, est intégré dans ces investissements, avec la phase 3 qui concerne la tribune Chastel. Sur les investissements récurrents, ils ont tenté d'être un peu en deçà des 500 000 euros. Pour l'instant, ils ont arbitrés à 418 000 euros les

investissements récurrents qui seront essentiellement les travaux sur les secteurs de la ville, sur la partie urbanisation, l'achat d'une balayeuse qu'il va falloir changer cette année et de matériel informatique, ainsi que la poursuite du programme des LED. Puis, ils financent ces investissements par des recettes d'investissement, qui sont le département qui va verser pour le stade Coiffet pratiquement 37 000 euros. Il n'y a donc pas de nouvel emprunt et le reste est 885 000 de remboursement de fonds TVA qui leur permet d'équilibrer en recette d'investissement le budget présenté.

M. le Maire précise que la petite balayeuse coûte 150 000 euros. Elle est petite, mais pas au niveau du budget. Ce sont des éléments qu'ils mettront en évidence. Ils ont mis beaucoup de grands projets sur ce mandat et il serait intéressant, pour les prochains qui seront aux manettes, qu'ils déclinent ce qui ressort des investissements courants, car il y a parfois des sujets à mettre en évidence, notamment autour des 500 000 ou 700 000 d'enveloppe par an sur la collectivité. Finalement, les Belleysans peuvent être plus intéressés par les projets du quotidien plutôt que les grands projets.

M. Richard BENISTANT confirme. Ils avaient notamment changé les pareuses au début du mandat. Au début, c'était 120 000, puis 140 000, et une fois équipées, ça a été 190 000.

M. le Maire précise qu'il s'agit bien de la phase 3 de la plaine sportive, le stade Coiffet, qui va être réalisé en 2026, au mois de mai. La tribune Chastel est toujours en cours de travail avec l'AMO et l'architecte qu'ils ont encore rencontré dernièrement.

M. Bernard MEYRAND souhaite informer de leur posture par rapport au vote du budget primitif. Il demande comment il est possible d'être en norme ISO sur le personnel avec une baisse du budget 2026.

M. Richard BENISTANT indique que le parti pris est de présenter administrativement les deux BP primitifs, 25 et 26, sachant que le 25 était un peu surévalué. De mémoire, le résultat réel du 25 était de 2,5 %. Il y a donc bien la progression. Ce sont les chiffres montrés en DOB qui sont plus parlant : le réalisé 25 comparé au primitif 26.

M. Bernard MEYRAND ne va pas refaire les remarques faites au niveau du DOB, car ce n'est pas la peine de répéter les mêmes choses. Il remarque simplement que la plaine sportive, qui était le dossier très important du mandat, obère leurs investissements sur 2026 et 2027. Le rapport indique que pour 2026, il s'agit de 2 280 000 euros et pour 2027, de 2 130 000 euros. En dépit de la volonté de vouloir boucler, sur le mandat, la réalisation de cette plaine, il faut quand même bien convenir que ce budget d'investissement court non seulement sur le mandat actuel, mais aussi sur les deux exercices du mandat prochain. Ce n'est pas leur budget et ils s'abstiendront donc au moment du vote sur le budget.

M. Richard BENISTANT confirme que cela fait maintenant un certain nombre de semestres qu'ils avaient dit que ça se déroulerait sur les deux mandats.

ADOPTÉ par 23 voix POUR et 4 abstentions (Mmes DEMENTHON et ROZIER, et MM. MEYRAND et SEDDIKI).

B-03B – Budget annexe pôle culture – Budget primitif – Exercice 2026

*Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances, rappelle que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2026 et donne lecture et explications du projet de **BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU PÔLE CULTURE**, établi pour l'exercice 2026.*

Ce projet de budget primitif est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et ce conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Budget Primitif annexe du Pôle Culture est présenté en équilibre :

- en section de fonctionnement à 2 579 710,97 €, soit 87 % du budget global,
- en section d'investissement à 390 658,42 €, soit 13 % du budget global.

Monsieur BENISTANT précise que les crédits sont votés par chapitre et propose donc de voter le Budget Primitif annexe Pôle Culture chapitre par chapitre selon les éléments suivants :

1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2025	BP 2026	Évolution BP 2025/ BP 2026
011	Charges à caractère général	697 224,90 €	731 674 €	+5 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 472 565,41 €	1 489 724,85 €	+1 %
042	Opération d'ordre de transfert de section	258 806,45 €	232 058,12 €	-10 %
65	Autres charges de gestion courante	106 400 €	124 754 €	+17 %
67	Charges exceptionnelles	500 €	1 500 €	+200 %
TOTAL DÉPENSES		2 535 496,06 €	2 579 710,97 €	+2 %

RESTES À RÉALISER	-
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	-
TOTAL DÉPENSES 2026	2 579 710,97 €

Cette section du budget Primitif 2026, pour ce qui concerne les dépenses, est répartie de la manière suivante :

En matière de dépenses de fonctionnement, la plus importante ligne budgétaire est constituée par la masse salariale, retranscrite au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés », soit 58 % des dépenses totales de la section.

Quant aux dépenses courantes dites charges à caractère général, elles représentent 28 % des dépenses affectées à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2026.

Pour ce qui concerne les autres chapitres budgétaires de la section, la répartition est la suivante :

- Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissements) 9 %,
- Chapitres 65 Autres Charges de gestion courante représentent 5 %.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif Pôle Culture, le vote se faisant également chapitre par chapitre, Monsieur BENISTANT évoque les éléments suivants :

1.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2025	BP 2026	Évolution BP 2025/ BP 2026
013	Atténuation de charges	17 500 €	10 000 €	-43 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 512 €	39 179 €	+2 %
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	377 400 €	426 500 €	+13 %
74	Dotations et participations	1 946 981,11 €	71 300 €	-
75	Autres produits de gestion courante	33 500 €	1 936 346,50 €	-
TOTAL RECETTES		2 413 893,11 €	2 483 325,50 €	+3 %

RESTES À RÉALISER	-
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	96 385,47 €
TOTAL RECETTES 2026	2 579 710,97 €

2.1 SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2025	BP 2026	Évolution BP 2025/ BP 2026
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 512 €	39 179 €	+2 %
16	Emprunts et dettes	2 000 €	2 000 €	-
20	Immobilisations incorporelles	6 600 €	5 454 €	-17 %
204	Subventions d'équipement versées	15 000 €	-	-
21	Immobilisations corporelles	349 088,13 €	154 815,56 €	-55 %
TOTAL DÉPENSES		411 200,13 €	201 448,56 €	-51 %
RESTES À RÉALISER			189 209,86 €	
001 SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ			-	
TOTAL DÉPENSES 2026			390 658,42 €	

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2025	BP 2026	Évolution BP 2025/ BP 2026
040	Opération d'ordre entre sections	258 806,45 €	232 058,12 €	-10 %
13	Subventions d'investissement reçues	4 660 €	-	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000 €	2 000 €	-
TOTAL RECETTES		265 466,45 €	234 058,12 €	-12 %

RESTES À RÉALISER	-
001 SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ	156 600,30 €
TOTAL RECETTES 2026	390 658,42 €

Les membres de la commission des finances ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet de budget primitif annexe du pôle culture 2026.

M. Richard BENISTANT informe que, pour la culture, il y a une progression de 5 % sur les charges à caractère général qui sont essentiellement issues de travaux d'entretien pour 30 000 euros et de 8 000 euros de travaux relatifs aux maintenances sur les bâtiments du conservatoire et du palais épiscopal pour l'essentiel. Sur la masse salariale, ils sont donc en progression d'environ 2,5 % comparés à 2025, mais à budget primitif, ils sont quasiment à l'équilibre.

En chapitre recette, ils ont joué une hausse attendue de la billetterie, car sur le conservatoire et sur L'Intégral, la participation du public est au rendez-vous. Ils continuent donc, modestement, d'enregistrer une légère progression des recettes sur le poste 70. La subvention d'équilibre de la ville augmente pour ce qui concerne le pôle culture, car ils ont présenté en DOB l'idée de passer de 1 884 000 versés par la ville à la culture à un montant de 1 903 000 en 2026. Ils équilibrent assez aisément les ordres d'idées pour la culture de dépenses de 2,5 millions en fonctionnement.

Sur les investissements, au niveau de la culture et en dehors de la fin du mur-rideau qui était dans les restes à dépenser en investissement en 2025, ils auront le plateau scénique qui sera rénové en 2026, qui est d'origine. Il va donc être enfin rénové. Cela faisait deux ans qu'ils regardaient le sujet et ils ont donc mis une somme de 80 000 euros sur le plateau scénique de L'Intégral, le plan LED de 25 000 euros pour la salle de spectacle et le renouvellement d'une partie du matériel en sono. Sur l'espace Robert Rameaux, ils ont prévu des travaux CTA à hauteur de 5 000 euros et sur la médiathèque, il y a le renouvellement d'une partie du mobilier pour 7 000 euros et une solution informatique pour la gestion de l'espace numérique d'environ 5 000 euros de dépenses d'investissement. Le plan d'investissement présenté est à hauteur d'environ 150 000 euros.

M. le Maire précise que pour la culture, il y a de l'investissement et de la dépense. Le BP 2026 est à 2 579 000, il y a donc plus qu'un effort, c'est une attention toute particulière sur le domaine de la culture. Il souhaite saluer l'équipe de L'Intégral, qui est une belle équipe dynamique mise en place sur ce mandat et qui va rechercher des partenariats et réfléchir pour vraiment faire tourner cet équipement de L'Intégral. La preuve en est avec une billetterie qui augmente dans un contexte qui n'est pas le plus simple, dans le domaine du spectacle. Il salue donc Christine BRUYAT, Bruno DUBONNET et toute l'équipe de L'Intégral qui n'arrête pas de faire de la promotion de tout ce qu'ils peuvent en termes de spectacle et d'essayer de faire rayonner un maximum cet équipement. Il a été très satisfait de leur travail avec Annie CLUZEL à la manœuvre pour traiter la programmation avec l'ensemble des élus.

Mme Annie CLUZEL souhaite rendre hommage à toute cette équipe de L'Intégral qui est passionnée par ce qu'elle fait, qui se donne à fond et qui cherche toujours des solutions pour trouver des spectacles. Ils ont changé leur façon de concevoir des spectacles, en tout cas d'acheter des spectacles, car ce sont plutôt des coréalizations. Il y a donc moins d'investissement de la part de L'Intégral. Il y a également une grosse communication qui est faite avec beaucoup de réservations en ligne. Il y a donc tout un autre système de fonctionnement qui a été mis en place et qui porte ses fruits. Le public revient et est, aujourd'hui, au rendez-vous. Ils ne peuvent donc qu'être satisfaits, grâce à toute cette équipe vraiment investie. Elle souhaite aussi saluer et remercier les bénévoles qui entourent L'Intégral et qui sont là à chaque spectacle pour accueillir le public. C'est donc une très belle équipe qui s'investit et qui croit en son Intégral, car cela fonctionne et ils ont de bons résultats.

M. le Maire pense aussi aux équipes de la médiathèque et du conservatoire qui innovent, qui lancent des programmations et qui essayent de trouver des solutions, notamment dans le numérique, pour toujours compléter l'offre de services. Les investissements faits sur le plateau scénique montent vite à 100 000 euros. Ceux de la plaine sportive sont nettement plus élevés, mais ils ne peuvent même plus aller dans les toilettes, car ce n'est pas normé et pas digne de la ville de Belley. Heureusement, L'Intégral n'est pas dans cette situation et il n'y a pas les gros investissements structurants à faire. Quoique, il faudra bien réfléchir, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement, car plus le temps avance, plus le bâtiment vieillit. Pour ceux qui seront aux manettes demain, il faudra prévoir de travailler ce plan pluriannuel d'investissement afin d'avoir des visions à long terme.

M. Richard BENISTANT confirme la satisfaction, malgré tout, de parvenir à solutionner, notamment les problèmes techniques sur les vitres et murs-rideaux, qui étaient un vrai problème depuis six ans. Effectivement, il y a pas mal d'argent qui a été mis sur la plaine sportive, c'est un fait non contestable, mais c'était assumé et expliqué dès le départ, avant même que le projet soit discuté avec toutes les parties prenantes. Cela n'a pas empêché de faire d'autres choses qui sont moins visibles et plus triviales, notamment les châssis de façade et de baie vitrée de L'Intégral. La plupart des Belleysans n'avaient même pas vu qu'il y avait un problème. Ils ont réussi à le faire et à le gérer techniquement, grâce à l'activité des services et des experts qui les entourent, pour le traiter et le financer. C'est donc une satisfaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

B-03C – Budget annexe réseau chaleur bois – Budget primitif – Exercice 2026

Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances, précise que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2026 et donne lecture et explications du projet de **BUDGET PRIMITIF annexe du RÉSEAU CHALEUR BOIS**, établi pour l'exercice 2026.

Le projet de budget primitif est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et ce conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ Le Budget Primitif Annexe Réseau Chaleur Bois est présenté en équilibre :

- en section de fonctionnement à 498 258,30 €, soit 45 % du budget global
- en section d'investissement à 607 899,88 €, soit 55 % du budget global

Monsieur BENISTANT précise que les crédits sont votés par chapitre et vous propose donc de voter le Budget Primitif Annexe Réseau Chaleur Bois chapitre par chapitre selon les éléments suivants :

1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2025	BP 2026	Évolution BP 2025/ BP 2026
011	Charges à caractère général	43 100 €	43 000 €	+0,2 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 000 €	-	-
023	Virement à la section investissement	347 452,94 €	392 234,81 €	+13 %
66	Charges financières	76 232,40 €	63 023,49 €	-17 %
TOTAL DÉPENSES		473 785,34 €	498 258,30 €	+5,1 %

RESTES À RÉALISER	-
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	-
TOTAL DÉPENSES 2026	498 258,30 €

Cette section du Budget Primitif 2026, pour ce qui concerne les dépenses, est répartie de la manière suivante.

En matière de dépenses de fonctionnement, la plus importante ligne budgétaire est constituée par le virement à la section d'investissement soit 79 % des dépenses totales de la section. Quant aux charges financières, elles représentent 21 % des dépenses affectées à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2026.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif Annexe Réseau Chaleur Bois, le vote se faisant également chapitre par chapitre, Monsieur BENISTANT précise les éléments suivants :

1.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2025	BP 2026	Évolution BP 2025/ BP 2026
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	28 263 €	28 249 €	-
75	Autres produits de gestion courante	445 522,34 €	469 709,30 €	+5,4 %
TOTAL RECETTES		473 785,34 €	498 258,30 €	+5,1 %

RESTES À RÉALISER	-
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	-
TOTAL RECETTES 2026	498 258,30 €

2.1 SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

Chapitre	Libellés	Pour mémoire BP 2025	BP 2026	Évolution BP 2025/ BP 2026
16	Emprunts et dettes	256 657,28 €	260 446,94 €	+1,5 %
TOTAL DÉPENSES		256 657,28 €	260 446,94 €	+1,5 %

RESTES À RÉALISER	-
001 SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ	347 452,94 €
TOTAL DÉPENSES 2026	607 899,88 €

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitre	Libellés	Pour mémoire BP 2025	BP 2026	Évolution BP 2025/ BP 2026
021	Virement de la section de Fonctionnement	347 452,94 €	392 234,81 €	+13 %
106	Réserves	239 432,57 €	215 665,07 €	-10 %
TOTAL RECETTES		586 885,51 €	607 899,88 €	+3,6 %

RESTES À RÉALISER	-
001 SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ	-
TOTAL RECETTES 2026	607 899,88 €

Les membres de la commission des finances ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet de budget primitif annexe du Réseau de chaleur bois 2026.

M. Richard BENISTANT présente le dernier budget 2026 sur le réseau chaleur. C'est chaque année à peu près la même chose. Le budget 2026 est en légère hausse sur le fonctionnement, notamment par l'impact majeur de la partie investissement, sur la section 23. C'est plutôt bon signe. Sur le chapitre 11, il y a les frais de refacturation du personnel en charge de ce bâtiment, refacturés par la commune, à ce budget propre. Ensuite, il y a les recettes qui arrivent via BELENA et via le contrat de DSP, qui va s'arrêter en 2032. Il y aura ce sujet qui arrivera pour le prochain mandat, du renouvellement de la

DSP sur la chaufferie bois biomasse. 100 % des crédits sont consacrés au remboursement de la dette, sur la partie investissement, comme chaque année.

Ils peuvent se satisfaire d'avoir avancé sur l'état des lieux. Ils ont eu une réunion cette semaine sur le raccordement possible de sites. Cela avance donc de manière très concrète. Il y aurait des décisions sur l'année 2026 et des travaux fin 2026, mise en application sur 2027 en termes d'installation. Ils ne sont pas loin de toucher du doigt un accord et des signatures pour au moins deux raccordements de sites importants de Belley qui viendront utiliser l'installation de manière tout à fait compatible avec la puissance développée, sans faire d'investissement majeur, mais en utilisant les puissances dégagées grâce aux investissements dans les bâtiments d'habitation sur Belley qui s'isolent de plus en plus. Puis, il restera le sujet du Tanneur, son équipement et des bâtiments qui seront sur cette friche à terme, qui pourra venir se greffer elle aussi à son tour. Cela permet d'avoir une perspective à 5, 10, 15 ans sur le réseau biomasse qui commence à rencontrer quelque chose de concret en face. Ça devrait pouvoir continuer sans difficulté et c'est donc une bonne nouvelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

B-04 – Subvention CCAS – Année 2026

Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances, informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de conventionner avec le CCAS (Centre communal d'action sociale) de Belley, car la subvention allouée au titre de l'année 2026 est supérieure à 23 000 €.

Monsieur BENISTANT précise qu'un projet de convention est joint à la présente délibération.

Le montant de subvention proposé au titre de l'année 2026 est de **1 076 886 €**.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer et à autoriser le Maire à signer la convention ci-annexée.

M. Richard BENISTANT informe qu'ils rajoutent une somme complémentaire de l'ordre de 20 000 à 25 000 euros sur ce budget CCAS pour un vote à 1 076 886 euros.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

B-05 – Autorisation de programme et crédits de paiement – Autorisation pour la plaine sportive

Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 28/03/2024 une AP/CP a été créée : Autorisation de programme 24-AP-01 : PLAINE SPORTIVE.

Régis par l'article L 2311-3 du Code général des collectivités territoriales, l'AP constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées juridiquement pour une opération. Elle demeure valable dans la limite de la durée adoptée par le Conseil Municipal avec la possibilité d'être révisée annuellement, voire d'être annulée.

Les CP correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées sur l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'AP.

Par ailleurs, Monsieur BENISTANT précise que la commune de Belley a adopté le 19 février 2024 un règlement budgétaire et financier qui prévoit les règles de gestion des AP, notamment ses modalités de création, de caducité, et de révision

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à autoriser le Maire à modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la plaine sportive et à signer les pièces nécessaires :

Autorisation de programme 24-AP-01 : PLAINE SPORTIVE (TTC)

AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
11 738 052,91	1 845 931,96	5 488 253,30	2 278 867,65	2 125 000,00

Les membres de la commission des finances ont émis un avis favorable.

M. Richard BENISTANT informe de la poursuite de l'autorisation de programme telle qu'elle est mise à jour à partir des éléments connus sur 24-25 et du déroulé prévu sur 26-27. Il y a 2 278 000 de travaux engagés sur 26 et 2 125 000 à engager sur 27 pour aller au bout du programme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire tient à remercier chaleureusement Richard BENISTANT pour son dernier budget sur cette mandature 2020-2026, car il a été très mobilisé sur ce mandat, notamment avec la police municipale en lien avec Jean-Michel BERTHET, en lien avec Annie CLUZEL sur la partie culture, en lien avec Marie-Hélène DESCHAMPS sur les sujets du Tanneur et des friches notamment, aux côtés de Virginie qui ne va pas malheureusement pas continuer avec eux, car elle a d'autres engagements professionnels. Il tient donc à la remercier de son soutien, de son engagement à leurs côtés et il lui est très reconnaissant.

C-01 – Projet PLAINE SPORTIVE – Phase 3 – Stade Coiffet – Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport

Monsieur Jean-Michel BERTHET, adjoint aux sports, rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 20 février 2023, le plan de financement global du projet Plaine Sportive avait été adopté.

Il informe qu'il est possible, à ce stade du projet : phase 3 – Stade Coiffet, de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.

COÛT TRAVAUX		FINANCEMENTS		
Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT	TAUX
Travaux qualification stade Coiffet	1 218 667 €	CCBS	300 000 €	25 %
		Département Ain (demande)	150 000 €	12 %
		DSIL (demande)	300 000 €	25 %
		ANS (demande)	100 000 €	8 %
		Autofinancement	368 667 €	30 %
TOTAL	1 218 667 €	TOTAL	1 218 667 €	100 %

Il est proposé de solliciter l'ANS pour un montant de 100 000 €.

La Commission sport du 15 janvier 2026 a émis un avis favorable.

La commission finances a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur la demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport et autoriser le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

M. Jean-Michel BERTHET informe que cette délibération porte sur une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport. Ils avaient fait un plan de financement au 20 février 2023 et il est possible de rajouter l'ANS, pour un montant de 100 000 euros supplémentaires pour cette phase 3. La commission sport et la commission finances ont émis un avis favorable.

Pour parler un peu de la plaine sportive, il a été bien servi lors de ce mandat, car cela faisait des années qu'ils demandaient ces investissements puisque rien n'avait été fait depuis des années sur ce site de la plaine sportive. À l'heure actuelle, les personnes qui s'en sont servies sont très contentes des réalisations. La phase 1 a commencé par le stade de rugby où ils avaient un équipement obsolète. Au vu des conditions météorologiques de cet hiver, ils sont très heureux d'avoir un synthétique. C'est une vraie réussite, car ils sont

passés entre 700 et 1 000 spectateurs qui viennent à chaque fois sur ce terrain pour regarder leur équipe favorite. Il remercie le club du BOC qui fait un travail remarquable et permet aux gens de venir le week-end sur ce stade pour voir leur équipe fétiche. Ensuite, il y a eu la phase 2 avec un terrain sur lequel ils n'arrivaient plus à jouer. C'était donc loin d'être un luxe de refaire ce terrain. Il rappelle que le CSB a un peu plus de 500 licenciés et ce club est très reconnaissant des efforts faits. Quant au club d'athlétisme, il a attendu plus de 20 ans de promesses électorales et le club est désormais très heureux qu'ils aient tenu leur promesse. Au mois d'octobre, ils ont fait les 10 km de Belley, qui ont été une vraie réussite et qui se referont cette année. Au mois d'avril, le club d'athlétisme va faire une rencontre et il y aura beaucoup de monde. Au sujet de l'aire de pratique libre, hier il faisait beau et c'était noir de monde. C'est donc de l'argent dépensé intelligemment et c'est un choix complètement assumé. Cela faisait 12 ans qu'il se battait pour refaire ces installations. Il faut continuer, car ce n'est pas terminé. La phase 3 doit se faire et c'est urgent, car à partir de cet été, le terrain ne sera plus homologué et plus personne ne pourra jouer dessus. Quant aux tribunes, ce sera fait en 2027. Ils avaient dit que, sur cette mandature, ils portaient sur 14 millions pour le projet global de la plaine sportive et que ça se ferait sur deux mandats, car l'investissement est très important. En 2027, il y aura donc les tribunes et, entre le centre nautique et la plaine sportive, ils auront un air de jeu connu et reconnu de la part de tout le monde. Il remercie M. le Maire et l'équipe de l'avoir suivi dans ce projet.

Mme Charlotte DEMENTHON demande si la différence de montant, 1 200 000 HT et 1 300 000 TTC sur le DOB, est la TVA à environ 100 000 euros, car cela lui semble peu.

M. Jean-Michel BERTHET répond que sur l'investissement, ils sont sur 1 218 000 euros. Il va vérifier et reviendra vers eux.

Mme Charlotte DEMENTHON indique que, dans la liste, il y a plusieurs subventions demandées et demande s'il peut leur donner les nouvelles, notamment d'une subvention de l'Ain qui serait autour de 37 000, pour voir où cela en est et sur quel montant.

M. Richard BENISTANT ne va pas pouvoir leur répondre en live sur ce détail. Il demande s'ils veulent un point synthétique de l'ensemble des financeurs du projet ou de ce qu'il reste à faire.

Mme Charlotte DEMENTHON précise qu'ils veulent des informations sur la liste en question des trois demandes mentionnées pour savoir où ça en était.

M. Richard BENISTANT s'engage à préparer une réponse avec le service finance pour leur donner une idée de la sortie des deux dernières années. Ce qui est sûr est qu'ils ont un reste à encaisser sur la grosse partie de l'année 24-25 qui leur permet d'être sereins en trésorerie.

M. Jean-Michel BERTHET ajoute qu'ils espèrent toujours avoir autant de subventions, mais ce projet de la plaine sportive est arrivé à temps, car ils étaient largement financés sur ce projet. Si d'autres équipes l'avaient fait sur d'autres mandatures, elles n'auraient pas eu un financement à cette hauteur au vu des comptes actuels de la France. Ils sont donc très heureux du financement et ils peuvent, peut-être, avoir encore un peu plus de l'ANS, mais ils n'ont pas toujours ce qu'ils veulent lorsqu'ils font des demandes de subventions.

M. le Maire ajoute qu'il y a aussi les 3 500 scolaires. Sur le DOB 2026 présenté, le projet de la plaine sportive du stade Coiffet, il confirme qu'il est indiqué 1 368 000, alors que

présentement, il est indiqué 1 218 000, mais il s'agit du financement des travaux. L'écart doit être avec l'AMO. Quand ils font les demandes de subvention, ils sont sur du HT travaux. Soit c'est la TVA, soit c'est l'écart AMO. Il évoque qu'ils n'arrivent pas loin des 60 % de subventions publiques sur ce dossier global et l'objectif était même d'aller au-delà. À chaque demande de subvention, ils se battent, que ce soit avec l'ANS, l'État et la CCBS. Il y a eu la visite de la ministre dernièrement sur Belley, sur la demande de Mme la Députée Olga GIVERNET. Cela a permis de lui démontrer les investissements faits. L'État va donner, sur la totalité du projet, 1 200 000 d'engagement sur des CIL et des ETR, ainsi que le FCTVA, avec plus de 2 000 000 financés. C'est donc un gros partenaire et cette visite marque aussi un coup de projecteur sur le fait que cette collectivité s'est bougée pour ces installations. Cela prend de l'investissement, mais c'est un choix et ils ne pouvaient pas laisser des installations dans l'état où elles étaient, car ce n'est pas digne et à la hauteur. La ministre a visité les locaux et elle a vu qu'ils étaient loin du compte. Cela va donc être le travail des prochaines équipes et c'est pour cela qu'il évoque souvent le plan pluriannuel d'investissement, car il y a de gros équipements sur cette commune et parfois, les équipes oublient la nécessité d'assurer les entretiens courants de ces équipements.

Mme Charlotte DEMENTHON indique qu'il parle de 60 % de subventions, et dans le DOB, sur l'investissement total de 10,72 millions HT, il y a un impact estimé pour Belley à 6 millions. Il s'agit donc plutôt de l'inverse, soit 40 % d'aides et non 60 %.

M. le Maire répond que le projet n'est pas terminé. L'idée est de se battre sans cesse. D'une façon prudentielle et réaliste, ils ont affiché 40 % de financement et 60 % d'autofinancement, mais le combat n'est pas terminé. Il faudra que l'équipe de demain n'arrête pas ce combat des subventions, car il peut y avoir des enveloppes, des opportunités, des appels à projets et un ministre qui vient et s'intéresse à ce qu'ils sont en train de faire. Ils ont annoncé des subventions fermes, mais le rôle du Maire actuel et du prochain est de faire ce travail de lobbying auprès de tous les acteurs pour créer des partenariats et du lien. Ils sont aussi en étroite collaboration avec la préfecture, notamment quand il reste des enveloppes, car certains n'ont pas les projets ou les ont, mais ne sont pas prêts. L'enjeu de ce dossier était d'être prêts, ainsi que pour les autres projets, notamment les projets scolaires avec Sylvie, à l'APD qui leur permet d'aller chercher ces enveloppes. Le combat n'est donc pas terminé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire assure qu'ils ont passé une énergie folle, souvent critiquée, car ils recevaient Pierre, Paul ou Jacques, mais toujours dans l'intérêt de la ville et des Belleysans. À la clé, il y avait une enveloppe ou une réponse à un appel à projets. Il retient aussi que quand Marie-Hélène était pilote du projet sur l'Îlot Baudin, la subvention des partenaires a été conséquente, autour des 70-80 % de subvention publique. L'autofinancement de la ville a donc été limité et c'était tout l'enjeu. Il faut tout faire pour récupérer tout ce qu'ils peuvent et limiter l'impact pour les Belleysans. C'était aussi le sujet du pacte fiscal et financier qui n'est pas simple à mettre en place, mais ils demandent aussi de la solidarité auprès de l'intercommunalité qui a entendu leur message. Il faudra poursuivre cela, car ce n'est pas possible de se financer seul.

M. Jean-Yves HEDON informe que le pacte de contractualisation du département avec la commune de Belley sur les deux exercices était de 300 000. À un moment, ils ne pouvaient pas aller plus loin. Ils ont eu 150 000 la première année et le restant de l'enveloppe a fait qu'ils ne pouvaient avoir que le montant de 37 000. Le restant des montants a répondu aux projets, notamment le changement de la chaudière et des gymnases. L'enveloppe du département était pleine.

M. le Maire remercie le département, car ils sont exempts financièrement et ils maintiennent quand même l'enveloppe de l'aide aux communes alors qu'ils auraient pu la stopper depuis longtemps. Il y a donc une volonté de toujours accompagner le projet des communes. Il remercie Jean DEGUERRY avec l'ensemble de son équipe et leurs deux conseillers départementaux, Aurélie BOREL et Jean-Yves HEDON, qui les soutiennent dans leurs projets.

D-01 – Convention d'occupation de salles du palais épiscopal par l'association « Société Le Bugey »

Madame Annie CLUZEL, Adjointe chargée de la culture, patrimoine, rayonnement, présente aux membres du Conseil Municipal la convention d'occupation de salles situées dans l'entresol du palais épiscopal par la « Société Le Bugey », à la suite du déménagement du fonds ancien.

En effet, l'association qui était domiciliée dans ce bâtiment est aujourd'hui installée dans trois salles de l'entresol, après des travaux de mise en conformité incendie.

Il est rappelé que le fonds ancien a, par ailleurs, été réinstallé dans l'ancienne chapelle des Maristes.

La convention d'occupation jointe précise les conditions d'utilisation notamment les jours et horaires liés à ceux du fonctionnement de la médiathèque domiciliée au palais épiscopal.

La commission culture, patrimoine, rayonnement a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur cette convention et à autoriser le Maire à la signer.

Mme Annie CLUZEL informe qu'il s'agit de valider une convention d'occupation de certaines salles du palais épiscopal par la Société Le Bugey. Cette association est logée dans le palais depuis plus de 30 ans, mais la convention était devenue obsolète et elle a déménagé, toujours dans le palais, mais elle est descendue à l'entresol, car elle occupait des espaces qui étaient sous les toits, pour ses archives, et un bureau en dessous, avec ce volume de livres qui constitue un excellent combustible. Il a donc fallu trouver une solution. Cette Société Le Bugey est descendue à l'entresol et elle occupe trois espaces. Avant, dans cet entresol, il y avait le fonds municipal ancien, qui sont des collections publiées avant 1811.

Il existe aussi des fonds patrimoniaux qui ont un intérêt patrimonial, mais qui peuvent être aussi du 19^{ème} et 20^{ème} siècle. Ce fonds ancien a donc été la première opération et a été déménagé à la chapelle des Maristes. Cela a libéré cet espace, qu'occupe maintenant Le Bugey. Il y a eu des travaux qui ont été faits, notamment avec des portes coupe-feu. C'est pourquoi il fallait refaire cette convention d'occupation. Elle définit les conditions d'utilisation avec des horaires et toute une série d'engagements de part et d'autre de la commune et de la Société Le Bugey.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire tient à remercier Annie CLUZEL sur un sujet qui ne fait pas spécialement rêver, qui est, au départ, de venir déménager des associations. Pour lui, elle a sauvé le patrimoine en partie, le palais épiscopal, et a renforcé la sécurité incendie pour répondre aux attentes du préventionniste du SDIS de déménager et réduire tout ce qui est source d'incendie. Cela restait un peu sous le tapis et ils avaient à cœur de régler ce désordre dans le palais épiscopal, car c'est un bâtiment remarquable, le patrimoine et l'identité de Belley. Annie avec des élus très motivés a participé à ce déménagement de la Société Le Bugey ainsi qu'à la fameuse chapelle des Maristes. Annie a saisi ce dossier pour procéder au déménagement et préserver le fonds ancien qui est extrêmement précieux pour la ville

de Belley. Ce sont des sujets essentiels pour leur patrimoine, leur histoire, pour assurer la sécurité de leurs bâtiments et reloger leurs associations culturelles dans les meilleures conditions.

D-02 – Convention d'occupation de l'ancienne chapelle des Maristes par l'association ABIS

Madame Annie CLUZEL, Adjointe chargée de la culture, patrimoine, rayonnement, présente aux membres du Conseil Municipal la convention d'utilisation du bâtiment ex-chapelle des Maristes par l'association ABIS qui fait suite à leur déménagement de la Maison Saint-Anthelme.

L'association a pour objectifs de contribuer au regroupement, à la conservation et à la mise à disposition du public des fonds anciens et modernes d'ouvrages, revues, manuscrits et documents relevant du domaine des sciences, des lettres, des arts et de la connaissance du patrimoine local.

Compte tenu de l'importance des collections détenues par l'association, il est apparu nécessaire pour la Municipalité de mettre à sa disposition, un local de dimension adaptée à son relogement.

Par ailleurs, la Ville était à la recherche d'un lieu susceptible d'accueillir son fonds ancien de livres, appelé à être transféré du palais épiscopal pour des raisons de sécurité incendie. Ce fonds est donc, à ce jour, hébergé dans l'ancienne chapelle des Maristes où un espace lui est dédié.

La commission culture, patrimoine, rayonnement a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur la convention, ci-jointe et à autoriser le Maire à la signer.

Mme Annie CLUZEL précise que l'ancienne chapelle des Maristes a été désacralisée. Il faut donc bien dire et écrire « l'ancienne chapelle ». Aujourd'hui, l'ancienne chapelle héberge l'association ABIS qui avait besoin d'un local important puisqu'il y a un certain nombre de volumes. Cette ancienne chapelle est parfaite pour la conservation des ouvrages, car elle respecte le taux d'hygrométrie et elle est saine. Il est exigé une température de 18 degrés pour la conservation et ils ont réussi à mettre tous ces fonds anciens ainsi que les documents de l'association ABIS dans ces très bonnes conditions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

E-01 – Personnel communal – Modification du tableau des emplois à temps complet

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique territoriale et notamment son article L313-1 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les postes des emplois à temps complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant le précédent tableau de création de postes des emplois permanents à temps complet adopté par le Conseil Municipal le 19 janvier 2026 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial lors de sa séance du 23 janvier 2026 ;

Considérant qu'il convient de supprimer un poste de gestionnaire administratif d'une durée hebdomadaire de 35 heures devenu vacant,

La commission des finances et des ressources humaines a émis un avis favorable.

Madame Nadine THEVENOT, Conseillère déléguée aux ressources humaines et à la sécurité au travail, propose au Conseil Municipal de mettre à jour ce tableau des emplois permanents à temps complet, à la suite de nouveaux besoins de fonctionnement et à des mouvements de personnel.

Mme Nadine THEVENOT informe qu'il convient de modifier le tableau des emplois à temps complet. Ils doivent supprimer le poste de gestionnaire administratif de 35 heures, réparties sur 12 heures au service accueil de la mairie et 23 heures au secrétariat du conservatoire, à la suite d'un départ d'un agent. Il n'y a aucun besoin de recrutement au service accueil à la suite de sa réorganisation. Enfin, un recrutement a été réalisé au secrétariat du conservatoire avec un agent à temps non complet annualisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Bernard MEYRAND ajoute que, désespérément, la police municipale a deux postes vacants sur six. Voilà. Il souhaite simplement citer qu'ils terminent le mandat avec une police municipale qui a été créée et renforcée, mais qui n'a jamais pu trouver son équilibre et il trouve cela dommage.

M. le Maire est très heureux qu'il s'intéresse et se préoccupe de la sécurité et des effectifs de la police municipale, et il a tout son soutien sur cette thématique. Il précise que ce qui est très positif, c'est qu'aujourd'hui, ils sont beaucoup sur le terrain. Charles Guillon, président de la commission sécurité, a énormément travaillé sur tous les sujets liés au quotidien de la sécurité des Belleysans. Ces derniers lui disent sans arrêt qu'il a fait quelque chose de concret pour la sécurité à Belley.

Quant à l'effectif, des recrutements vont arriver. Il rappelle qu'ils sont en police pluri communale et qu'il y a un turnover dans ces effectifs. Il espère que cela va se stabiliser et ça viendra par étoffer la PM pluri communale et les mettre dans d'autres locaux. Il faut renforcer l'attractivité, mais ils ne peuvent que se réjouir des bilans faits par la police municipale. Lui qui habite cœur de ville, il arrive à dormir depuis trois ans et il en est très content.

F-01 – Redevance spéciale collecte « gros producteurs » - Année 2026

Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et de l'Environnement, rappelle que la CCBS propose un service de collecte, transfert et traitement des déchets non ménagers par le dispositif de collecte dédiée aux gros producteurs en bacs sous la forme d'un contrat de prestation de services.

Il est proposé pour l'année 2026 de souscrire un contrat pour les sites communaux suivants :

Lieu	Tonnage	Montant
École Jean Ferrat	8.10	2 190.24 €
École des Cordeliers	1.94	524.67 €
École de la Rodette	1.94	524.67 €
Cimetière	5.62	1 519.56 €

La commission environnement a donné un avis favorable.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ces redevances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

F-02A – Forêt communale de Belley – Programme de coupes 2026 – Office National des Forêts

Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et de l'Environnement, informe les membres du Conseil Municipal du programme de coupes proposé par l'Office National des Forêts pour l'année 2026 en forêt communale relevant du régime forestier.

Il présente l'état d'assiette des coupes de l'année 2026 annexé à la présente délibération.

Les parcelles proposées sont les suivantes :

- 12 ares sur une surface à parcourir de 11,4 ha pour un volume présumé réalisable de 229 m³

- 13 ares sur une surface à parcourir de 13,5 ha pour un volume présumé réalisable de 201 m³.
 - 7 ares sur une surface à parcourir de 7,4 ha pour un volume présumé réalisable de 111 m³.
 - 8 ares sur une surface à parcourir de 6,3 ha pour un volume présumé réalisable de 111 m³.
- Le mode de commercialisation sera en vente avec mise en concurrence (sur pied).

La commission environnement a donné un avis favorable.
La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ces propositions faites par l'Office National des Forêts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

F-02B – Forêt communale de Belley – Programme d'actions 2026 – Office National des Forêts

Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et de l'Environnement, informe les membres du Conseil Municipal des propositions faites par l'Office National des Forêts, gestionnaire de la forêt communale de Rothonne, pour le compte de la ville de Belley :

- Opérations liées à l'accueil du public : Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique – Sécurisation des bois en bordure de route ou de forêt – débroussaillage manuel – Travaux divers dans les peuplements pour un montant de 9 180.00 € HT ;
- Prestations d'études et de services : inventaire du patrimoine arboré, pour un montant de 2 880.00 € HT.

La commission environnement a donné un avis favorable.
La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ces propositions faites par l'Office National des Forêts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

G-01 – Création de la plateforme de retournement chemin des Trotonnes – Rétrocession de parcelles à des fins de régularisation foncière

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 1111-1 et L. 1111-4 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu le croquis de division signé le 8 février 2008 ;

Vu la délibération du 18 février 2008 autorisant l'acquisition des parcelles et la modification du cadastre parcellaire du 8 février 2008 ;

Vu le courrier de proposition d'acquisition à l'euro symbolique joint par les Époux [REDACTÉ] le 8 décembre 2025 ;

Considérant la nécessité de créer une plateforme de retournement sur le territoire communal ;

Considérant que les parcelles concernées appartiennent aux consorts [REDACTÉ] ;

Considérant que ces derniers ont accepté de rétrocéder à la commune, à l'euro symbolique, les parcelles nécessaires à la réalisation de cet équipement public ;

Considérant que la rétrocession n'a pu être finalisée jusqu'à présent en raison de l'existence d'une hypothèque grevant la parcelle cadastrée C745 ;

Considérant que cette hypothèque a désormais été levée, permettant ainsi la poursuite de la procédure ;

Madame Marie-Hélène DESCHAMPS, adjointe à l'urbanisme, propose au Conseil Municipal :

D'accepter la rétrocession à l'euro symbolique, au profit de la commune, des parcelles suivantes, situées au bout du chemin rural des Trotonnes :

- la parcelle cadastrée C745,
- une partie de la parcelle C92, devenue n° 1186 selon le plan de situation nouvelle et le croquis de division ;
- une partie de la parcelle cadastrée C744, devenue n° 1188 selon lesdits plan et croquis ;
- une partie de la parcelle cadastrée C746, devenue n° 1190 selon lesdits plan et croquis de division.

Ces parcelles sont rétrocédées par les consorts [REDACTÉ] à l'euro symbolique, dans le cadre de la création d'une plateforme de retournement.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes notariés et documents nécessaires à la régularisation de cette rétrocession.

D'accepter que les frais liés à cette opération soient supportés par la commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

G-02 – Régularisation foncière : acquisition d'une parcelle de SARL NH LOTISSEMENTS à Meuilens

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 1111-1 et L. 1111-4 ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1 ;

Madame Marie-Hélène DESCHAMPS, Adjointe en charge de l'urbanisme, informe les membres du Conseil Municipal que la société NH propose de céder à la Commune une parcelle D1469 située à Meuilens (31 m²) à des fins de régularisation foncière.

Considérant que la parcelle concernée ne peut être intégrée à la propriété riveraine dès lors que le propriétaire dispose déjà d'une clôture et d'une haie implantées en limite de propriété, lesquelles matérialisent de façon claire et définitive la séparation foncière ;

Considérant que l'intégration de ce très faible linéaire situé en arrière de la haie ne présente aucun intérêt fonctionnel, d'usage ou de valorisation pour ledit propriétaire ;

Considérant que la parcelle attenante à la parcelle D1469 relève du domaine public communal, de sorte que l'espace concerné s'inscrit dans la continuité d'un chemin rural et non dans celle d'un espace privatif ;
Considérant que cette acquisition vient s'inscrire dans une logique de reprise d'alignement et compléter la rétrocession des parcelles n° D1468, D1582, D1583, D1575 et D1576 situées à Meuilens, déjà actée.

Madame DESCHAMPS propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle n° D1469 située à Meuilens d'une surface de 31 m², à son propriétaire, la SARL NH LOTISSEMENTS, immatriculée sous le SIREN n° 483 826 327 et autoriser le Maire à signer tout document nécessaire.

Le vendeur prendra à sa charge les frais de rédaction et de passation de l'acte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

G-03 – Création de servitude de passage et entretien au profit de la SCI [REDACTÉ] rue Sainte-Marie

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le Code civil, et notamment les dispositions relatives aux servitudes des articles 683 et suivants ;

Vu la délibération n° C-03 en date du 13 octobre 2025 portant cession de la parcelle AT 199 à la SCI [REDACTÉ] ;

Madame Marie-Hélène DESCHAMPS, Adjointe à l'urbanisme, expose que la commune est propriétaire d'un terrain situé rue Sainte-Marie, cadastré section AT n° 200, et que l'accès aux parcelles contiguës, cadastrées section AT n° 199 et AT n° 130, nécessite la création d'une servitude de passage au bénéfice de la SCI [REDACTED], afin d'en permettre une utilisation conforme et fonctionnelle.

Considérant que l'accès à la parcelle vendue, cadastrée section AT 199 ainsi que l'accès à la parcelle cadastrée section AT 130 nécessitent la création d'une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée section AT 200 ;

Considérant que cette servitude portera sur l'emprise entière de la parcelle communale AT 200 ;

Considérant l'intérêt de garantir un accès pérenne et sécurisé à la parcelle cédée ;

Considérant l'engagement pris par le bénéficiaire de la servitude d'assurer, à ses frais, la sécurité, la matérialisation et l'entretien du passage,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

H-01 – Demande de subvention auprès d'organismes financeurs pour l'organisation des Épicuriennes de Belley – festival de la gastronomie 2026

Madame Annie CLUZEL, Adjointe chargée de la culture, patrimoine, rayonnement, rappelle aux membres du Conseil Municipal que Les « Épicuriennes de Belley – festival de la gastronomie » auront lieu du 7 au 10 octobre 2026.

Le programme est en cours d'élaboration tout comme la recherche de professionnels, d'intervenants et de partenaires publics et privés pour l'organisation de cet événement.

Il débutera le mercredi par une journée dédiée aux familles avec des ateliers créatifs et culinaires et la soirée inaugurale, à l'Intégral, mettant à l'honneur des professionnels, ainsi que les partenaires de l'événement.

Le concours pour les jeunes en formation de cuisine sera organisé durant la soirée, ouverte au public.

Les scolaires de la ville et du territoire Bugey Sud, des établissements de santé et d'accueil de personnes en situation de handicap de Belley seront associés à l'événement, bénéficieront du menu des chefs.

Les vendredi et samedi seront deux journées grand public en centre-ville avec des démonstrations réalisées par des chefs et autres professionnels de l'alimentation, la finale d'un concours de pâtisserie amateur, un marché des terroirs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et d'autres animations.

Moment fort de l'événement, le grand buffet convivial le vendredi soir, avec près de 1 200 participants réunis dans un esprit de convivialité cher à Brillat-Savarin.

La Ville de Belley sollicite la participation financière de tout organisme financeur public pour les « Épicuriennes de Belley – festival de la gastronomie » édition 2026.

La commission culture, animation, patrimoine a émis un avis favorable.

La commission finances a émis un avis favorable.

Mme Annie CLUZEL informe du thème choisi pour cette 38^e édition, qui sera « *Entre lacs et montagnes* ». Cette édition sera du 7 au 10 octobre 2026.

M. le Maire ajoute qu'il y aura les 200 ans de la mort de Brillat-Savarin, à qui ils ont rendu hommage dernièrement. Ils n'ont pas pu rendre un hommage appuyé, comme souhaité, du fait de la période préélectorale.

Mme Annie CLUZEL précise qu'il y aura une animation sur ce sujet, dans le cadre des Épicuriennes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

H-02 – Réseau partenaire de l'Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier – Adhésion de L'Intégral

Madame Annie CLUZEL, adjointe à la culture, au patrimoine et au rayonnement, informe les membres du Conseil Municipal du souhait de L'Intégral d'adhérer au réseau partenaire de l'Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier.

Cette adhésion permettra de faire partie du réseau local des professionnels du tourisme, de bénéficier de la force de leur communication digitale et autres supports.

L'objectif recherché est d'accroître la visibilité de L'Intégral pour la vente de places de spectacles, mais également la promotion de ce lieu privilégié pour l'organisation d'événements professionnels.

Le coût de cette adhésion est de 130 € pour l'année 2026.

La commission culture animation patrimoine a émis un avis favorable.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur cette adhésion et à autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

H-03 – Conservatoire de musique – Remise gracieuse

Madame Annie CLUZEL, Adjointe chargée de la culture, du patrimoine et rayonnement, informe les membres du Conseil Municipal qu'un courrier de demande de remise gracieuse a été adressé à Monsieur le Maire. Monsieur [REDACTÉ] a reçu pour l'année 2024/2025 trois factures du conservatoire de musique et conteste la tranche de tarification appliquée (tranche 5 au lieu de la tranche 6).

Aussi, compte tenu des éléments énoncés précédemment, il est proposé, à titre exceptionnel, d'accorder une remise gracieuse. Cette remise s'effectuera comptablement par des mandats imputés sur le compte 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) ».

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder à Monsieur [REDACTÉ] une remise gracieuse :

- d'un montant de 34 € correspondant à une partie de la facture R0001339 et d'annuler partiellement le titre 155, bordereau 45, année 2024, budget pôle culture,*
- d'un montant de 34 € correspondant à une partie de la facture R0001590 et d'annuler partiellement le titre 9, bordereau 4, année 2025 budget pôle culture,*
- d'un montant de 34 € correspondant à une partie de la facture R0001840 et d'annuler partiellement le titre 41, bordereau 14, année 2025, budget pôle culture.*

Les membres de la commission des finances ont émis un avis favorable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

I-01A – Zone de l'Ousson – CNR Avenant n° 1 à la convention de superposition d'affectations n° 6014 - Transfert de réseaux des eaux pluviales

- VU les articles L.2123-7 et L.2123-8 du Code général de la propriété des personnes publiques ;*
- VU les articles R.2123-15 et R.2123-17 du Code général de la propriété des personnes publiques ;*
- VU le décret du 16 juin 1934 portant concession du Rhône par l'État à la Compagnie Nationale du Rhône ;*
- VU la délibération n°F -02 en date du 28 mars 2022 ;*
- VU le protocole d'accord en date du 7 avril 2022 ;*
- VU la délibération n° G-01 en date du 12 décembre 2022 ;*
- VU la convention de superposition d'affectations n° 6014 en date du 22 janvier 2024,*

Monsieur Dominique CANOT, Adjoint aux travaux et transport, rappelle aux membres du Conseil Municipal la convention de superposition d'affectations n° 6014 relative à la zone de l'Ousson dans laquelle l'État, sur proposition de la CNR, met à disposition de la ville de Belley une partie de la parcelle cadastrée BL n° 233, correspondant au transfert de réseaux des eaux pluviales.

L'extension du réseau d'eaux pluviales dans le cadre de l'agrandissement du terrain occupé et la réalisation du bouclage des voiries de la zone d'activités de l'Ousson font l'objet du présent avenant.

L'avenant n° 1 précise l'occupation en tréfonds de la zone visée (voir plan annexé).

La commission environnement a donné un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur cet avenant et à autoriser le Maire à le signer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

I-01B – Zone de l'Ousson – CNR Avenant n° 1 à la convention de superposition d'affectations n° 6009 - Transfert des voiries

VU les articles L.2123-7 et L.2123-8 du Code général de la propriété des personnes publiques ;
VU les articles R.2123-15 et R.2123-17 du Code général de la propriété des personnes publiques ;
VU le décret du 16 juin 1934 portant concession du Rhône par l'État à la Compagnie Nationale du Rhône ;
VU la délibération n°F -02 en date du 28 mars 2022 ;
VU le protocole d'accord en date du 7 avril 2022 ;
VU la délibération n° G-01 en date du 12 décembre 2022 ;
VU la convention de superposition d'affectations n° 6009 en date du 29 janvier 2024,

Monsieur Dominique CANOT, Adjoint aux travaux et transport, rappelle aux membres du Conseil Municipal la convention de superposition d'affectations n° 6009 sur le domaine public concédé de la CNR, ayant pour objet l'ouverture des voiries de la zone de l'Ousson à la circulation publique pour desservir les commerces ainsi que les établissements et équipements publics du site (y compris trottoirs et candélabres).

Le bouclage des voiries et les aménagements liés dans le cadre de l'agrandissement de la zone d'activités de l'Ousson font l'objet du présent avenant. L'État sur proposition de la CNR met à disposition de la ville de Belley une surface supplémentaire d'environ 5 821 m² de la parcelle cadastrée BL n° 233.

L'avenant n° 1 définit les modalités techniques et financières de la gestion, de l'entretien et de l'aménagement de la zone visée (voir plan annexé).

La commission environnement a donné un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur cet avenant et à autoriser le Maire à le signer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

J-01 – Indemnité forfaitaire attribuée pour fonctions itinérantes sur le territoire de la Commune – Année 2025

Madame Nadine THEVENOT, Conseillère déléguée aux ressources humaines et à la sécurité au travail, rappelle que certains agents de la collectivité utilisent leur véhicule personnel pour se déplacer sur le territoire de la commune, dans le cadre de leurs missions, car aucun véhicule de service ne peut leur être mis à disposition.

Madame Nadine THEVENOT rappelle que par délibération lors de sa séance du 25 mars 2019, le Conseil Municipal avait voté, à compter du 1^{er} janvier 2018, le versement d'indemnités pour fonctions itinérantes sur le territoire de la commune pour certains postes, en fonction du nombre de kilomètres réalisés par an. (décret n° 200707-23 du 5 janvier 2007, modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001, arrêté du 28 décembre 2020 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire à 615 Euros)

Il est précisé que ne sont pas pris en compte les déplacements en cœur de ville, car ces déplacements peuvent être réalisés à pied (déplacements entre Mairie, Conservatoire, Centre Social, Médiathèque, École des Cordeliers...).

Les agents bénéficiant de cette indemnité devront fournir chaque année, une attestation d'assurance garantissant leur responsabilité au titre des dommages causés par l'utilisation de leur véhicule à des fins professionnelles.

Pour l'année 2025, Madame Nadine THEVENOT propose que soient versées les indemnités suivantes :

1) montant de 230 €, pour plus de 200 km :

- Conservateur du cimetière
- Directrice du pôle culture

2) montant de 160 €, de 151 km à 200 km :

- Agent d'entretien de divers sites municipaux
- Conseillère numérique
- Responsable du service informatique

3) montant de 90 €, de 51 km à 150 km :

- Agent d'entretien de divers sites municipaux
- Assistant administratif du conservatoire
- Référente de l'école Jean Ferrat
- Responsable du service scolaire
- Responsable du service communication
- Intervenante en milieu scolaire et chargée de médiation culturelle du pôle culture
- Directrice du conservatoire
- Assistante administrative du service culture
- Responsable de la médiathèque

4) montant de 55 €, pour moins de 50 km

- Trois agents de la médiathèque,
- Agent des écoles,
- Assistante de communication.

La commission des finances et des ressources humaines a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur le versement de ces indemnités forfaitaires aux agents mentionnés ci-dessus pour l'année 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

K-01 – Vidéoprotection et équipements – Demande de subvention auprès de l'État et de la Région

Monsieur Jean-Michel BERTHET, Adjoint chargé de la sécurité, informe les membres du Conseil Municipal d'un projet d'extension de la vidéoprotection et d'acquisition d'équipements pour les agents de la police municipale.

Une extension du réseau de la vidéoprotection est envisagée afin de sécuriser les espaces publics pour limiter les troubles liés au trafic de stupéfiants et d'assurer la tranquillité publique.

L'acquisition et le renouvellement de matériel sont nécessaires pour garantir la sécurité des agents dans l'ensemble de leurs missions.

Afin de mettre en œuvre ces projets, la ville souhaite déposer des demandes de subventions auprès de l'État au titre du FIPD-S et de la Région.

La commission sécurité a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ces demandes de subventions.

M. le Maire précise que c'est une extension envisagée afin de sécuriser les espaces publics pour limiter les troubles de trafic de stupéfiants.

M. Jean-Michel BERTHET indique qu'ils ont reçu une notice de la part de l'État pour les informer qu'ils pouvaient faire des demandes de subvention pour remettre de la vidéoprotection dans des quartiers qui ne sont pas encore couverts. Il s'agit donc d'une délibération pour demander une subvention à l'État.

Mme Marie-Christine ROZIER note qu'il n'y a pas beaucoup d'informations dans la présentation, notamment le chiffrage et le plan de répartition des caméras. Pour faire une demande de subvention, il faut être bien précis et il n'y a aucun montant. Il y a 66 caméras sur 35 points actuels. Ils souhaitent savoir quels sont leur projet et le budget pour évaluer l'impact de l'investissement.

M. Jean-Michel BERTHET croit que sur le DOB, il y a 50 000 euros pour la vidéoprotection. La subvention est de 40 000 euros pour 2026.

Mme Marie-Christine ROZIER souligne que ce n'est pas indiqué dans la présentation.

M. Jean-Michel BERTHET confirme qu'il s'agit de 40 000 euros. Les services sont en train de travailler dessus, pour voir les points qui vont manquer. Ils les tiendront au courant de l'endroit où seront mises les prochaines caméras.

M. le Maire précise qu'ils vont éviter. Il rappelle que la sécurité, c'est toujours 4 % du budget de la ville. Sur ces 4 %, chaque année, ils ont un budget pour l'extension de la vidéoprotection pour couvrir des zones blanches. Il y a des secteurs qui ne sont pas couverts à Belley et ce sont des secteurs stratégiques. Il s'agit donc de solliciter le FIPD, qui est le fonds de l'État dédié pour tous les équipements de sécurité, notamment la vidéoprotection. Ils ont donc des zones blanches à couvrir et certains quartiers qui ne sont pas couverts qu'ils doivent couvrir, toujours en partenariat avec les bailleurs sociaux, la gendarmerie et la police municipale. Chaque année, ils sortent un budget de 30 000 ou 40 000 euros, sachant qu'il faut fibrer la vidéoprotection. Sur un budget de 30 000, c'est entre 15 000 et 20 000 euros. Ce n'est donc pas un plan de développement massif. Aujourd'hui, ils ont des secteurs en zone blanche, qui sont confidentiels, qu'il faut impérativement couvrir. Il s'agit donc de quelques caméras supplémentaires. Cela fait partie d'un plan pluriannuel d'investissement. Parfois, dans l'opérationnel et le quotidien, ils s'aperçoivent qu'il manque un angle de vue et il faut changer les caméras qui ne sont pas toujours adaptées pour la lecture de plaques. C'est un travail assez minutieux d'expertise, de terrain de leur chef de police et de la gendarmerie qui, chaque semaine, vient extraire des éléments de la vidéoprotection. Elle est donc utile, nécessaire et indispensable dans le cadre des enquêtes. Il assure que dans toutes les enquêtes de Belley où ils ont interpellé des profils, ils ont pu bénéficier de l'appui de la vidéoprotection et cela a d'ailleurs calmé les esprits. C'est un sujet qu'il ne faudrait pas remettre en question et il faut un développement mesuré et toujours adapté aux besoins de terrain.

M. Jean-Yves HEDON ajoute que cela répond pleinement à l'objectif d'État de la lutte contre les narcotrafics, qui demandent aux communes et aux collectivités de s'équiper. Ce n'est donc pas une décision prise par la ville de Belley, mais cela répond au projet national.

M. le Maire est d'accord avec Mme ROZIER, car il manque certains éléments financiers, mais il s'agit d'une délibération de principes faite au niveau de l'État. Après les élections municipales, la prochaine équipe donnera précisément le plan de financement.

ADOPTÉ par 23 voix POUR et 4 abstentions (Mmes DEMENTHON et ROZIER, et MM. MEYRAND et SEDDIKI).

K-02 – Convention d'installation de matériel de vidéoprotection sur domaine privé

Monsieur Jean-Michel BERTHET, Adjoint chargé de la sécurité, informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre du développement du réseau communal de vidéoprotection, il est proposé de conclure une convention avec les services de la gendarmerie nationale afin d'autoriser le déport des images issues du système de vidéoprotection communal vers la brigade de gendarmerie de Belley.

Les missions de sécurité publique relevant de l'État, la Commune souhaite renforcer la coopération avec les forces de sécurité intérieure en permettant un accès distant et en temps réel aux images de vidéoprotection, dans un objectif d'amélioration de l'efficacité opérationnelle.

Le déport des images vers la brigade de gendarmerie permettra notamment :

- Une levée de doute plus rapide ;
- Une meilleure réactivité lors des interventions ;
- La recherche de véhicules ;
- L'alerte lors du passage de véhicules recherchés ;
- Et un appui aux enquêtes, dans le respect du cadre légal en vigueur.

Monsieur BERTHET précise que :

- Aucune image ne sera enregistrée ni stockée au sein de la brigade de gendarmerie ;
- La commune demeure pleinement propriétaire des images ;
- Le raccordement technique de la brigade ainsi que la maintenance sont assurés par la commune ;
- Les extractions s'effectueront uniquement au sein du Centre de Supervision Urbain de l'Hôtel de Ville ;
- Ce raccordement est subventionné à 100 % par l'État.

La commission sécurité a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur cette convention et à autoriser le Maire à la signer.


ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire souhaite aux prochaines équipes de ne pas revivre ce qu'ils ont vécu tous ensemble sur ce mandat 2020-2026. Il clôture ce Conseil Municipal et souhaite à tous une bonne continuation. Il les remercie pour leur engagement au sein de la ville de Belley et a été très heureux de travailler avec eux. Il leur donne rendez-vous aux prochaines élections.

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance à 20 h 05.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2 121,25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 23 février 2026.

La secrétaire


Nadine THEVENOT



Belley, le 24 mars 2026

Le Maire,


Dimitri LAHUERTA